

## Célébration du Concile (n. 23-35)

## 23) - Préparation au Concile.

Le jeudi, 30 août, les évêques Abdallah et Ignace, le Père Thomas, Supérieur général des Libanais, et quelques-uns des religieux du monastère, se rendirent de Loazé au monastère de Rayfoun, pour visiter le Patriarche qui était arrivé à son monastère de Rayfoun (1) le jour précédent. Il y avait aussi en leur compagnie le P. Étienne Aouad et le P. Étienne Ward, que Monseigneur avait envoyés en son nom, pour saluer le Patriarche.

Le vendredi, 31 août, parvinrent des lettres de l'émir Molhem au Patriarche, aux évêques et aux chéikhs Khâzen leur recommandant de suivre les directives de Monseigneur, sans aucune opposition aux affaires qu'il est venu accomplir, et de lui réserver toute estime et tout honneur. Le soir de ce même jour, les évêques cités plus haut et le Père général retournèrent de chez le Patriarche.

Le samedi, 1<sup>er</sup> septembre, l'évêque Simon et son cousin l'évêque Gabriel Aouad arrivèrent à Loazé. Les religieux du monastère allèrent à leur rencontre, comme d'habitude; Monseigneur les accueillit à l'entrée de l'église. Dès ce jour, on commença à se préparer au Concile, en délibérant au sujet de ses travaux et de ses besoins. En ce jour aussi, arriva le Père François (2), franciscain venu d'Alep

(1) Le Patriarche avait choisi le monastère de Rayfoun pour sa résidence, car c'est là qu'il se fit religieux avant son accès à l'épiscopat et au patriarcat. Il y vient maintenant de Qannoubin, à plus de deux jours à pied, ou à cheval. Il ne semble pas avoir informé l'Ablégat de sa venue en ce moment-ci.

(2) C'est le P. Carlo Francesco di Lù, qui fut présent au Concile libanais au nom du supérieur de la Terre Sainte. Il signa: Carlo a Lù (Cf. *Collectio Laceris*, II, 410; *Mansi*, XXXVIII, 271; édit. de 1900, 557). Nous avons de lui l'« *Informazione del P. Carlo Francesco di Lù, Missionario Osservante di Terra Santa, circa gli asserti dei Principi del Libano, 1738* », dans *AP, Scrittura*, V, fol. 324-327<sup>v</sup>, où l'auteur, tout en informant la Propagande de l'existence des monastères doubles, ne laisse entendre aucune critique à ce propos. Cette remarque aura son importance, lorsqu'on verra plus loin, dans notre manuscrit, que les monastères doubles sont considérés comme une source de scandale et de péché.

pour assister au Concile au nom du supérieur de Jérusalem, en compagnie du Père Joseph (3), religieux de Jérusalem, venu de Tripoli pour assister, lui aussi, au Concile. Au soir, arriva le P. Antoine Saqr d'Alep, mandaté par l'évêque Gabriel Haouchab, évêque d'Alep, pour le représenter au Concile. Le Patriarche n'accepta pas ce mandat, et voulut que l'évêque soit lui-même présent au Concile; aussi lui écrivit-il de se rendre au Concile comme les autres évêques.

Le dimanche, 2 septembre, Monseigneur écrivit à tous les évêques absents pour venir assister au Concile. Il écrivit aussi à l'évêque arménien, Abruham. En ce jour, les évêques Simon et Gabriel Aouad allèrent saluer le Patriarche dans son monastère à Rayfoun, et y demeurèrent le lundi, le mardi et le mercredi, qui est le 5 du mois de septembre.

Le jeudi, 6 septembre, l'évêque arménien Abruham arriva à Loazé. Le soir, vint l'évêque Jean de la part du Patriarche; il était accompagné des chéikhs el-Khâzen: Kisrouân, Khâzen, Abou-Serhân, Adî, Elie fils de Nimr, et du chimmas du Patriarche. Ils avaient l'intention d'amener Monseigneur au monastère de Rayfoun, chez le Patriarche, qui jusqu'ici n'avait pas rendu la visite à Monseigneur. Ce dernier refusa, parce que le Patriarche ne fait pas son devoir (4). Alors se réunirent les évêques qui étaient présents à Loazé: Simon, Abdallah, Philippe qui venait d'arriver, Gabriel Aouad, Ignace, Jean, Abruham l'arménien, Grégorios le syrien, et un groupe d'anciens élèves du collège (maronite de Rome); tous dirent à Monseigneur: « C'est au Patriarche de venir chez vous pour vous rendre la visite comme il est de coutume; car vous avez fait un voyage de deux jours pour aller le saluer, et lorsqu'il vint à son monastère de Rayfoun, vous avez envoyé lui souhaiter la bienvenue en votre nom; maintenant il faudrait que le Patriarche vous rende cette visite ». Ils furent unanimes à ce que le Patriarche vienne, et lui écrivirent à ce sujet en leur nom à tous; Monseigneur lui écrivit aussi, chargeant le P. Étienne Aouad de transmettre la lettre au Patriarche; la lettre des évêques au Patriarche fut confiée au P. Étienne Ward.

D'autres personnes les avaient devancés et communiqué au Patriarche ce qui était arrivé dans la réunion des évêques, lui proposant d'aller, sans tarder, rendre la visite à Monseigneur. Aussi, lorsque

(3) P. Joseph-Marie de S. Romolo. Il assista et apposa sa signature au Concile.

(4) L'auteur du manuscrit commence à prendre position contre le Patriarche; il en sera ainsi jusqu'à la fin du manuscrit. Sa partialité lui fait blâmer le Patriarche et justifier l'Ablégat.

le P. Étienne Aouad et son compagnon arrivèrent chez le Patriarche et l'entretenirent de la question avant de lui montrer les lettres, il répondit tout de suite que demain il irait (à Loazé), et écrivit une lettre aux évêques leur annonçant sa venue, et qu'il avait été retenu par certaines occupations. Les lettres de Monseigneur et des évêques restèrent en main du P. Étienne Aouad et de son compagnon, car il n'était plus nécessaire de les communiquer, étant donné la déclaration du Patriarche qu'il se rendrait chez Monseigneur. Le vendredi, 7 septembre, arriva au monastère de Loazé, l'évêque Étienne el-Douaïh.

Le samedi, 8 septembre, fête de la Nativité de Notre Dame, les évêques Étienne, Philippe et Jean allèrent à la rencontre du Patriarche et l'escortèrent jusqu'au monastère de Loazé, en compagnie des chéikhs el-Khâzen: Mochrif, fils de Dihâm; Saqr, fils d'Abd-el-Malik; Ibrahim, fils d'Abou-el-Nasr; ainsi qu'un nombre de religieux du monastère de Rayfoun. Les religieux de Loazé sortirent loin du monastère pour accueillir le Patriarche avec procession solennelle, ainsi que Monseigneur et leurs excellences les évêques. Le Patriarche fit son entrée solennelle à l'église du monastère, puis ils en sortirent tous ensemble.

24) - Au monastère de Rayfoun.

Le dimanche, 9 septembre, l'évêque Michel arriva à Loazé. Le Patriarche et ses compagnons, ainsi que Monseigneur et les évêques, passèrent la journée à Loazé. En ce même jour, le Patriarche communiqua à Monseigneur que tous se rendent le lendemain, chez lui au monastère de Rayfoun, pour commencer à préparer le Concile et s'entendre sur le lieu de sa célébration; Monseigneur voulait que ce soit le monastère de Loazé, qu'il considère préférable pour plusieurs motifs (5), mais le Patriarche voulait (réunir) le Concile là-bas (à Rayfoun) (6).

(5) Ces motifs sont détaillés dans un document arabe, conservé dans les AP. *Miscellanea Maroniti*, V, fol. 98: le lieu lui-même, c'est-à-dire le monastère et son église, était assez vaste pour accueillir les Pères du Concile et les invités; les religieux libanais maronites, assez nombreux et assez riches, pouvaient assurer tous les services nécessaires à ce grand monde. Le document se demande comment le monastère de Rayfoun, qui a réclamé les dépenses faites pour trois jours (avant les sessions de Loazé) à une quarantaine de personnes, allait pouvoir supporter d'entretenir la foule immense qui fut présentée à Loazé.

(6) Le même document, cité dans la note précédente, nous dit que le Patriarche fixa Rayfoun comme lieu du Concile, parce que ce monastère était

Le lundi, 10 septembre, après le petit déjeuner, Monseigneur, le Patriarche, les évêques, le supérieur général et ses religieux, et les chéikhs Khâzen nommés ci-dessus, partirent de Loazé, se rendant tous au monastère du Patriarche, à Rayfoun. En route, ils s'arrêtèrent dans la maison du chéikh Abou-Serhân, à Ajaltoun, où ils prirent leur déjeuner, et passèrent l'après-midi, puis ils poursuivirent jusqu'au monastère de Rayfoun, et y entrèrent à l'église avec la procession habituelle.

Le mardi, 11 septembre, ils demeurèrent tous audit monastère pour se préparer au Concile. Quelques-uns des évêques n'étaient pas encore arrivés. On les attendit avant de donner lecture du livre (schéma) du Concile préparé par Monseigneur pour l'organisation de la « Nation ».

Le mercredi, 12 septembre, arriva le Père général des (religieux) libanais, qui avait été retenu au monastère de Loazé pour certaines affaires. Il était accompagné du P. Michel el-Ghaziri (7), élève du collègue, à qui l'évêque Basile avait envoyé un mandat pour le remplacer au Concile et y agir en tout avec son consentement, car ledit évêque avait perdu la vue et ne pouvait pas venir (au Concile). De même, l'évêque Tobie el-Khâzen, alors malade et ne pouvant assister au Concile, envoya un mandat au P. Étienne Aouad pour le représenter. Monseigneur écrivit à quelques-uns des prêtres (anciens) élèves du collège (maronite de Rome), pour qu'ils viennent assister au Concile.

Le jeudi, 13 septembre, arriva un mandat de l'évêque Gabriel d'Ehden à l'évêque Abdallah, pour le représenter au Concile. Ce mandat ne fut pas admis, car l'évêque Abdallah a une voix au Concile. On lui écrivit de nouveau pour se présenter en personne ou bien de nommer un autre que l'évêque Abdallah. Le Patriarche écrivit aussi à l'évêque Elite pour qu'il vienne tout de suite au Concile, car ce dernier tardait à Qannoubîn. Monseigneur lui avait écrit déjà, mais il ne venait pas. En ce jour, Monseigneur se réunissait avec la plupart des évêques pour les entretenir de certaines affaires relatives au Concile.

sa résidence « spéciale ». Et le texte ajoute qu'il ne fut jamais question de réunir l'assemblée à Qannoubîn, car ce monastère était situé dans une région gouvernée par des non-chrétiens; ses environs étaient habités par des Musulmans; il était proche de Tripoli, dont le « Wazir » (le ministre, c'est-à-dire, probablement, le Pacha) était à redouter.

(7) C'est l'auteur de l'index des livres arabes qui se trouvent à la Bibliothèque de l'Escurial (Espagne), 2 vol. in folio. Cf. *Al-Manarat*, VII (1936), p. 26, note 120.

## 25) - Réunion du Concile, puis désaccord.

Le vendredi, 14 septembre, fête de la Sainte Croix, ils se réunissent tous: Menseigneur, le Patriarche, les évêques, le supérieur général des (religieux) libanais, le Père Simon (8), général des religieux de S. Isaïe, un groupe d'(anciens) élèves du collège (maronite de Rome); parmi les missionnaires: le Père François et son compagnon le Père Joseph religieux de Jérusalem. Ils commencèrent la lecture du livre (schéma) du Concile. Les évêques absents étaient: Gabriel d'Ehden, Élie, Gabriel Haouchab, qui n'étaient pas encore arrivés (9); l'évêque Tobie n'assistait pas parce qu'il était malade; l'évêque Basile était représenté par le P. Michel el-Ghaziri, (ancien) élève du collège (maronite de Rome); l'évêque Jean qui était là la veille, mais retourna en son monastère et ne put assister (au Concile) (10); le P. Étienne Aouad représentait l'évêque Tobie. On nomma secrétaires le P. Étienne Ward, élève du collège, et le P. Elie Saad, secrétaire du Patriarche. On tint deux sessions, une le matin et une autre l'après-midi. A la seconde session, surgit une controverse entre S.S. le Patriarche et leurs excellences les évêques au sujet de la distribution du saint-chrême aux paroisses (11), et n'achevèrent plus la session. Le schéma pour le Concile prévoyait que le Patriarche distribuerait le saint-chrême aux évêques, et chaque évêque en enverrait aux curés de ses paroisses, pour éviter que les curés, vivant loin du Patriarche, ne soient obligés de laisser, pendant ce temps, leurs paroisses sans messe et sans prière les dimanches et jours de fête; et pour que, en leur absence, il n'y ait pas des cas de maladie, de mort, de baptême ou autre, sans qu'il n'y ait personne pour les remplacer. Le Patriarche n'approuva pas cette prescription, mais il voulut maintenir la coutume selon laquelle les curés doivent venir prendre de chez lui le saint-chrême; puis il quitta l'Assemblée, en disant: « Je ne veux plus faire le Concile ». On continua la délibération à ce sujet, et l'évêque Jean qui venait d'arriver, prit part à cette seconde session.

(8) P. Simon el-Arid (Aridi, dans le texte latin du Concile: *Collectio Lacensis*, II, 411; *Mansi*, XXXVIII, 272).

(9) Aucun de ces trois évêques ne prendra part aux séances du Concile.  
(10) Les motifs de l'absence de l'évêque Jean Estéphan, ne sont pas donnés dans le texte. En tout cas, ce prélat ne semblait pas enthousiaste pour la réforme préconisée par Assimani.

(11) La coutume, en effet, exigeait que les curés viennent eux-mêmes au patriarcat pour prendre les Huiles saintes, sur lesquelles ils devaient payer des taxes. Le Concile libanais supprima ces taxes, mais il n'interdit pas les « subsides caritatifs ». Pars II, Caput III, n. 3 (dans *Collectio Lacensis*, II, 123-124).

Le samedi, 15 septembre, les contestations continuèrent sans aboutir à un accord, car le Patriarche tenait à ce qu'on ne changeât rien à tout ce qui se rapporte à ses pouvoirs. Il exigea certaines conditions pour venir achever le Concile; puis il envoya dire par l'évêque Étienne el-Douhaïly aux (autres) évêques qu'il ne voulait pas que les missionnaires assistent au Concile. Il demanda aux évêques de lui signer les conditions qu'il exigeait (12), comme preuve de leur consent-

(12) Il nous semble que les conditions dont il est fait mention ici, sont les privilèges revendiqués par le Patriarche en cette session. En effet, le Patriarche Joseph el-Khazen, conservateur à outrance, craignait de voir son autorité patriarcale diminuer; aussi imposait-il aux évêques de lui signer la liste des 18 privilèges suivants: « Facoltà spettante al solo Patriarca: 1°) Il consente la cresima, e distribuirà a tutte le diocesi; 2°) Ordinare li vescovi; 3°) Comunicare li delinquenti, benchè stiano nelle Diocesi de vescovi, senza che alcuno abbia la potestà d'assolvergli, eccettuatoe il Patriarca, a cui similmente si riservano, l'interdetto, la sospensione, e le censure ecclesiastiche; 4°) Che nessuno possa assolvere dalli casi riservati al Patriarca, e che il medesimo possa riservarsi i casi che vuole; 5°) Che niuno possa mutare i riti Ecclesiastici senza sua saputa, e licenza; 6°) Che egli solo possa dispensare il contratto del matrimonio de Maroniti colle altre nazioni; 7°) Che niuno possa contraddirgli nelle sue giudicature, ne possa appellare dalla di lui sentenza, se non che al Romano Pontefice; 8°) Egli solo possa ordinare li Monaci del Monte Libano, e della Congregazione di S. Isaia; 9°) Egli solo possa concedere Indulgenza plenaria; 10°) Egli solo possa costituire per Procuratore della Sede Patriarcale chi gli piace; 11°) Egli solo possa giudicare li vescovi delinquenti nel congresso de Vescovi; 12°) A lui solo spettano le decime di tutte le Diocesi; 13°) A lui solo spetta di congregare una volta l'anno tutti li vescovi, quando vuole, e in caso di bisogno più volte; 14°) Egli solo possa istituire digiuni, ovvero Feste nuove per tutta la nazione; 15°) Che tutti li vescovi insieme non possono deporlo; 16°) A lui solo spetta di punire li Monaci Apostati, e vagabondi; 17°) Le dispense spettano al Patriarca solo secondo le antiche consuetudini, e delle tasse Ecclesiastiche per dette dispense non tocca agli avescovi, che la decima parte; 18°) Che egli solo possa a suo arbitrio distribuire le Diocesi ». Cf. AP, *Miscellanea Maroniti*, III, fol. 17v-18. Le document mentionne l'opposition des évêques: « ...Resistero li vescovi di sottoscrivergli la detta carta, sia per essere materia grave e però riservata alla Sede Apostolica, sia per essere contraria alla loro giurisdizione in alcuni articoli. Ma finalmente coll'insinuazione di Monsignor Ablegato, si contentano di sottoscrivergli con aggiungere in fine d'uniformargli in tutto ciò alla sentenza della Sede Apostolica; e così sottoscrissero... Attestato in data del 22 Settembre 1736, da Abdallah el-Halabi (= Abdallah Carali; el-Halabi = l'Alépin), Metropoli di Beyrouth: cette signature est donnée en arabe, avec une note disant que des explications seront mentionnées dans un texte arabe. Nous traiterons plus loin (p. 67, note 15) de ce texte, qui est plutôt en carchoumi (= arabe en caractères syriaques). Les autres signatures sont données en italien. Mais tous les signataires ont apposé leurs sceaux respectifs, preuve d'authenticité du texte; Ignatio Simeone Arcivescovo di Tiro; P. D. Budo, Abbate Generale de' Monaci di S. Antonio della Congregazione del Monte Libano;

tement; quelques-uns refusèrent d'abord de signer, mais après discussions, tous acceptèrent, le soir, d'apposer leurs signatures; excepté l'évêque Abdallah. l'évêque Ignace (13) et les évêques absents en ce moment (14).

26) - Entente, puis second différend.

Le dimanche, 16 septembre, tous tombèrent d'accord pour achever le Concile. La première session eut lieu le matin, après la célébration de leurs messes; c'est la troisième session de la série. La seconde, eut lieu l'après-midi et elle est la quatrième de la série. En ce jour, vinrent le cheïkh Naufal, consul français, le cheïkh Khâzen, fils de Khâlid, le cheïkh Qabalân, fils de Diham, ils s'entre-tinrent avec le Patriarche pour obliger l'évêque Abdallah à signer la feuille (des conditions) comme les autres évêques, et d'accepter les conditions comme eux. Le Patriarche déclara alors: « Si l'évêque Abdallah ne signe pas comme les autres évêques, je n'acheverai pas le Concile ». A la fin, Monseigneur s'irrita de cette brouille et des divergences de vue provenant du Patriarche et de ceux qui lui sug-géraient de pareilles réflexions, et il leur dit: « Si vous n'achevez pas ce que vous avez commencé, en vous mettant d'accord entre vous, je prononcerai l'excommunication sur vous, et retournerai d'où je suis venu ».

A la fin, au soir, quelques-uns cherchèrent à convaincre l'évêque Abdallah d'apposer sa signature demandée par le Patriarche. Se trouvant contraint de le faire, il (l'évêque Abdallah) demanda trois

D. Michele Cartabense, alunno del Collegio Romano de' Maroniti, e Parroco di Berito; P. Giuseppe Maria di S. Remo, Missionario Apostolico, Minore osservante; Stefano Avodho, Arciprete della Cattedrale di Antiochia; Michele Casiri, alunno del Collegio de' Maroniti ». Certes, parmi ces 18 facultés revendiquées par le Patriarche Joseph Dergham el-Khâzen, il y en a qui sont impossibles à concéder, ou qui sont exagérées. Le Concile libanais en donne 22 très ample, et très raisonnables: Cf. Pars III, Caput VI, n. 1 et 2; dans *Mansi*, XXXVIII, col. 211 sq.; *Collectio Lacerensis*, II, col. 333 sq. Ce sont ces 22 privilèges qui furent approuvés, dans le texte latin du Concile, par le Souverain Pontife, le 1<sup>er</sup> septembre 1741. A présent, les droits et privilèges des Patriarches catholiques sont fixés par les canons 240-285 du Motu proprio « *Cleri sanctitati* » de Pie XII, promulgué le 2 juin 1957, et mis en vigueur à partir du 25 mars 1958.

(13) Ils finiront par signer, comme les autres. Notre manuscrit le dira et le document cité à la note précédente le prouve.

(14) Les évêques absents étaient: Gabriel Haouchab, d'Alep, pour motif de distance; Tobie el-Khâzen, de Chypre, à cause de sa maladie; Basile Bejjani, de Tripoli, et Gabriel d'Ehden, de Sarepta Saïda, pour leur grand âge; Elie Moughassib, d'Arqa, par parti pris. Cf. *plus haut*, p. 63, et *plus loin*, p. 79.

personnes connues pour leur science et leur conscience: l'évêque Abridam l'arménien, le P. Michel el-Qortoubaoui et le P. Etienne Ward, élève du collège, pour leur exposer les motifs pour lesquels il n'apposait pas sa signature; s'ils lui ordonnent de signer, il signera. A la suite d'un long entretien avec ce jury, l'évêque Abdallah mit sa signature et son sceau de cette manière: « Je suis l'avis du Siège Apostolique; si celui-ci approuve, j'approuve ». Voyant cela, le Patriarche ne l'admit pas, et il demeura ferme dans sa position, en déclarant: « Si l'évêque Abdallah ne signe pas comme les autres en approuvant les conditions que j'ai exigées d'eux, j'interromps le Concile ». Toute la journée se passa en de pareilles discussions (15).

Le lundi, 17 septembre, le différend continuait. Tous les évêques dirent au Patriarche que l'avis de l'évêque Abdallah était bon; et que, s'il le voulait, ils changeraient tous la feuille, pour ajouter comme (l'évêque Abdallah): si la S. Congrégation approuve. Puis le Patriarche se mit à dire: « Je ne veux plus que l'évêque Abdallah assiste au Concile avec nous ». Monseigneur lui dit: « Vous ne pouvez l'empêcher d'y assister sans motif » (16).

27) - Colère d'Assimani et son retour au monastère de Loazé.

A la fin, Monseigneur s'écria: « Je vais au lieu de la session; que celui qui veut venir, vienne; et qui ne veut pas, fasse à sa guise ».

(15) L'auteur de notre manuscrit semble ignorer beaucoup de détails sur l'issue finale de ces débats. En effet, Assimani lui-même apposa sa signature et son cachet, à la suite des évêques, au bas de la liste des privilèges revendiqués par le Patriarche. Cela est attesté par deux manuscrits en carchouni (= arabe en caractères syriaques): le premier (AP, *Miscellanea Maroniti*, V, fol. 94) est signé et cacheté par les évêques: Michel el-Blaouzaoui, Gabriel Aouad, Etienne el-Douaïhy, Philippe el-Gemayel, Simon Aouad; Assimani signe, après avoir mentionné son approbation, en carchouni; en dernier lieu, Abdallah Carali mit sa signature et son cachet, en soumettant son adhésion au jugement « du Siège Apostolique romain ». Le second manuscrit (AP, *Miscellanea Maroniti*, IV, fol. 179) porte, en outre, les signatures et les cachets des évêques Jean Estéphan et Basile Bejjani, ainsi que le cachet d'Assimani. Les deux copies sont datées du 15 septembre 1736. Ces conditions exigées par le Patriarche, sont reproduites, en arabe, dans P. CARALI, *Vie de Monseigneur Abdallah Carali*, p. 494-495. Nous les avons données d'après la traduction italienne (cf. *plus haut*, p. 65, note 17).

(16) Quand on se rappelle les tendances opposées qui, déjà avant la célébration du Concile, divisaient l'épiscopat maronite en ce qui concerne la réforme à faire, on ne s'étonnera plus de voir non seulement des discussions chateureuses, mais parfois des colères et même des intrigues. Cela arrive même dans des Conciles oecuméniques. Pour les débats rapportés ici, voir aussi la lettre du P. el-Boudi au P. Wassaf, à Rome, en date du 6 novembre 1737, dans *Régistre el-Boudi*, p. 86, n. 142.

Vinrent avec Monseigneur: les évêques Simon, Abdallah, Gabriel Aouad, Ignace, et rédigèrent le procès-verbal de la situation, pour l'envoyer à la S. Congrégation au cas où les affaires continueraient ainsi. Lorsque Monseigneur se rendit, en colère, au lieu de la session, le chéikh Naufal fils de Hosn, consul français (17), prononça des paroles déplacées comme celles-ci: « Si les affaires vont à cette allure, la religion de l'épée sera considérée plus efficace que la religion chrétienne »; et autres paroles encore. Puis il dit au Patriarche: « Vous êtes libre d'ordonner qu'on fasse ou qu'on ne fasse pas le Concile; et ceux que vous voulez présents (au Concile), y assistent; les autres, ils ne le peuvent pas »; et d'autres paroles qui confirmaient le Patriarche dans sa position. Le Patriarche reprenait: « C'est moi qui suis chargé de faire le Concile; tout se fera comme je le veux, et je ferai ce que je veux ».

En fin de compte, Monseigneur envoya quelques-uns des évêques et deux des missionnaires, le Père François el-Qodsi (18) et son compagnon le Père Joseph, pour convaincre le Patriarche de changer de position et de se rendre avec eux pour continuer leur travail. Le Patriarche lança aux missionnaires cette riposte: « Je ne vous veux pas au Concile, parce que la bulle que le Souverain Pontife m'envoie, ne mentionne pas la nécessité de votre présence » (19). Alors tous les deux se fâchèrent et retournèrent chez Monseigneur. Se voyant en de pareilles conditions sans y pouvoir plus rien, Monseigneur monta (à cheval) et se rendit en colère au monastère de Loazé, en compagnie des évêques Simon, Abdallah, Gabriel Aouad, Ignace, de ses compagnons le P. Thomas el-Boudi général des (religieux) libanais et ses religieux, ainsi que du P. Étienne Ward. A leur départ, le chéikh mas (20) de l'évêque Étienne el-Douaïhy se mit en haut du chemin

(17) Voir *plus haut*, p. 30, note 17, et p. 47 note 79. Lorsque le chéikh Naufal sera averti de l'attitude à prendre en faveur de la célébration du Concile, il changera d'avis. Le manuscrit ne manquera pas de le noter en son temps. Ces paroles qu'il prononce ici sont inspirées par son esprit conservateur et, probablement, par motif de parenté avec le Patriarche, dont il est le neveu.

(18) Ce surnom donné par l'auteur de notre document au Père franciscain indique l'appartenance de ce dernier à la « Custodie » de la Terre Sainte (el-Qodsi et l'attributif d'el-Qods, qui signifie Jérusalem). Cf. *plus haut*, p. 60, note 2.

(19) Nulle part ne sont mentionnés les motifs pour lesquels le Patriarche refusa la présence des missionnaires au Concile. Est-ce pour diminuer l'effet d'une tendance latinisante dans la législation à établir? Ou bien pour réserver le droit d'assister à l'Assemblée aux seuls membres de l'épiscopat?

(20) C'est le nom de celui qui accompagne l'évêque pour chanter dans les offices solennels, et être à son service dans le voyage.

et lança des pierres sur les chevaux, par manque de respect. Ils furent suivis par quelques chéikhs pour obliger Monseigneur de revenir, mais en vain.

Passé Ajaltoun, les chéikhs el-Khâzen d'Ajaltoun: Khâzen fils de Khâlid. Sagr fils d'Abd-el-Malik, allèrent les rejoindre et tinrent à ce que Monseigneur s'arrêtât chez eux. Pour leur faire plaisir, il s'arrêta chez le chéikh Khâzen jusqu'après déjeuner. De là, il expédia une lettre au Patriarche, l'invitant avec instance à continuer le Concile, et une autre lettre aux évêques qui étaient restés auprès du Patriarche: les évêques Philippe, Étienne, Jean, Michel, leur ordonnant de se présenter à lui. Avant le départ de Monseigneur d'Ajaltoun, y étaient arrivés les chéikhs Naufal et son frère Kistrouân, 'Ad fils de Sakhr, venus de la part du Patriarche pour ramener Monseigneur chez lui; ce fut en vain, car il (Monseigneur) poursuivit, avec ses compagnons, son chemin jusqu'au monastère de Loazé, où ils passèrent la nuit.

#### 28) - Négociations par correspondance.

Le mardi, 18 septembre, parvinrent des réponses du Patriarche blâmant Monseigneur d'être parti de chez lui, et s'excusant pour les paroles qu'il avait dites en colère aux missionnaires au monastère de Rayfoun et qu'il faudrait considérer comme des paroles de plaisanterie. Les évêques répondirent aussi en s'excusant de tout ce qui s'était passé et des différends entre eux. Alors Monseigneur écrivit de nouveau au Patriarche d'abord pour lui montrer comment il (le Patriarche) s'était trompé dans les affaires, et pour le pousser à accomplir les directives de la S. Congrégation, sans prêter l'oreille aux dires des gens; puis aux évêques dans le même sens, en leur ordonnant au nom de l'obéissance, de se présenter à lui. Le chéikh Kisrouân, neveu du Patriarche, porteur des lettres de ce dernier, lui transmit la lettre (de Monseigneur). En ce jour, parvint une lettre de l'évêque Basile adressée à Monseigneur pour lui dire: « Nous avons auparavant chargé le P. Michel el-Ghaziri de nous représenter au Concile, mais maintenant nous retirons ce mandat; et tout ce qu'il fera (dans ce domaine), nous le désapprouvons »; il demanda aussi son sceau qu'il avait envoyé au Père Michel, puis il ajouta: « L'ordre de notre Patriarche est obéi, et nous ne pouvons nous y opposer en rien ». Il écrivit aussi au Père Michel lui demandant le sceau et lui communiquant d'avoir retiré son mandat. Monseigneur lui répondit que s'il pouvait venir, il lui enverrait une monture et des gens pour l'accompagner, et ajouta: « Nous n'accepterons plus aucun mandat de votre

ne nous convient pas, nous le rejeterons ». Monseigneur de répondre: « A la réunion, vous écouterez (la lecture de) tout ce qu'il contient; tout ce qui ne convient pas et que vous refusez, nous le laisserons de côté ». Puis l'évêque Élie se mit en relation avec les évêques Simon et Gabriel Aouad, et finit par leur faire changer d'avis (23); car ils commencèrent à parler comme lui, en disant: « Nous avons écrit (à Rome) au sujet d'un Ablégat pour délibérer avec lui en ce qui concerne la réforme de la Nation; mais nous ne voulons pas qu'il fasse un Concile en ayant ainsi une autorité sur nous ». On discuta toute la journée, à la suite de l'arrivée de l'évêque Élie qui faisait tout son possible pour interrompre les travaux du Concile, car il craignait des procès et des accusations contre lui dans l'Assemblée (24). Au soir, enfin, ledit évêque se rendit de Loazé à Rayfoun, auprès du Patriarce.

Le samedi, 22, était le jour de la venue du Patriarce à Békerké, où Monseigneur devait le rejoindre, conformément à la lettre écrite à ce sujet. Mais l'évêque Élie, dès son arrivée chez lui (le Patriarce) l'en détourna et lui fit écrire à Monseigneur: « Nous avons envoyé chez vous notre frère l'évêque Élie, pour vous demander le livre du Concile, afin de le lire, d'en délibérer ensemble avec tous les évêques et d'ôter ce qui ne convient pas; mais vous ne nous avez pas envoyé le livre. Sans cela, il n'est pas possible de faire le Concile; en outre, l'assemblée ne se tiendra qu'au monastère de Rayfoun, monastère du siège (patriarcal) ». Et autres choses contre Monseigneur. Il ajouta enfin: « Nous soumettrons tout au Siège Apostolique, et nous attendrons la réponse ».

Monseigneur leur répondit: « Si vous voulez soumettre quoi que ce soit au Siège Apostolique, personne ne peut vous empêcher de le faire; écrivez comme vous le dites, il n'y a point d'obstacle à cela ». Il lui dit ensuite: « Vous nous avez communiqué que vous viendriez avec les évêques à Békerké, où nous nous rencontrerons; la promesse ne fut pas tenue, et vous n'avez pas laissé les évêques venir, alors que

(23) La chose n'était pas aisée, d'autant plus que ces deux évêques sont parents d'Assimani. Mais l'évêque Élie Mohassib, habile dans ses intrigues, savait comment s'y prendre. On le vit toujours auprès du Patriarce dont il fut, durant les neuf années du patriarcat de ce dernier, le meilleur confident. Il agissait par intérêt et ambition, mais aussi par esprit conservateur.

(24) Nous verrons plus loin qu'il s'agit d'un procès entre les deux évêques Ignace Charabaïh et Élie Mohassib (n. 37). Le Patriarce aurait pris au premier son épararchie et la donna au second, conformément à ce qui se faisait auparavant. Le Concile libanais supprima cette coutume.

part; en outre, nous ne pouvons vous envoyer votre sceau que nous avons mis déjà sous clef, pour ne plus vous le remettre, de peur que vous le confiez à n'importe qui, étant donné que vous n'avez plus la vue ». L'évêque Basile avait écrit, parce que le Patriarce le lui avait demandé.

Le mercredi, 19 septembre, parvint une lettre du chéikh Abou-Serhân el-Khâzen à Monseigneur lui disant de demeurer à Loazé jusqu'à ce que le Patriarce vienne l'y rejoindre. Parvint aussi, en ce même jour, la réponse du Patriarce à la lettre de Monseigneur, écrivant à ce dernier ceci: « Nous sommes tombés d'accord de descendre, dans quelques jours, à Békerké (21), chez les religieux de S. Isaïe; ayant demandé à Monseigneur de s'y rendre lui aussi, il ajoutait: « Nos frères les évêques s'y rendent encore avec nous, c'est pourquoi, il n'est plus nécessaire qu'ils aillent tout de suite chez vous, comme vous le demandiez dans votre lettre ». Monseigneur lui répondit alors, dans un mot affectueux: « Il vaudrait mieux accomplir toutes les directives du Siège Apostolique, et ce serait un grand honneur pour vous; et, ajouta-t-il, après notre réunion à Békerké, nous retournerons à Loazé, où nous acheverons notre Concile dans une célébration louable, car le lieu y est très favorable » (22). Monseigneur reçut aussi une lettre du chéikh Naufal, le consul, qui l'informait des efforts qu'il avait dépensés pour convaincre le Patriarce à descendre à Békerké, en vue d'achever le Concile. Monseigneur le loua pour ses démarches ainsi que les (autres) chéikhs qui lui avaient écrit de leurs bons offices à ce sujet. Parvint enfin, en ce même jour, une lettre de l'évêque Élie, disant que, dans quelques jours, il finirait son travail et viendrait au Concile.

29) - Intervention de l'évêque Élie Mohassib.

Le jeudi, 20 septembre, l'évêque Élie arriva à Loazé, chez Monseigneur. Le vendredi, 21 septembre, lorsque vint l'évêque Mohassib, celui-ci provoqua une discussion sur la question de la réforme et se mit à faire un bilan de prétextes pour et contre, avec l'intention de faire échouer le Concile. Il dit enfin à Monseigneur: « Nous prendrons le livre (schéma) pour le lire avant le Concile; et tout ce qui

(21) Actuellement, Békerké est devenu la résidence patriarcale d'hiver, celle d'été étant à Dumân, au Nord du Liban.

(22) Qu'on s'imagine les va-et-vient entre Rayfoun et Loazé, éloignés l'un de l'autre de deux heures à pied. L'on voit aussi que l'Ablégat tient à faire le Concile à Loazé (Cf. plus haut, p. 62, note 5). Il y réussira.

tra le livre; s'ils refusent de signer, le livre ne leur sera pas donné, mais rendu (à Monseigneur)»; et qu'«ils mentionnent sur une feuille, les points qu'ils rejettent». Monseigneur chargea le P. Thomas el-Boudi, Supérieur général, de transmettre, en compagnie du Père Georges, supérieur du monastère de Loazé, ce mandat à l'évêque Tobie. Les évêques Abdallah et Ignace écrivirent à l'évêque Tobie: «nous acceptons les points établis par la S. Congrégation, et approuvons tout le contenu du livre du Concile apporté par l'Ablégat Apostolique; aussi notre présence avec le Patriarche et les (autres) évêques, n'est-elle pas nécessaire».

Le mardi, 25 septembre, le Père général et son compagnon prirent le livre du Concile à l'évêque Tobie à Ajaltoun; ils lui dirent de se rendre auprès du Patriarche; ils lui remirent le mandat et les lettres, et le soir, ils retournèrent.

### 30) - Le Patriarche change de décision.

Le mercredi, 26 septembre, le Patriarche et tous les évêques (qui étaient avec lui) se rendirent de Rayfoun au monastère de Loazé, avant que l'évêque Tobie ne parte chez eux. Les évêques qui étaient avec le Patriarche sont: Élie, Philippe, Étienne, Jean, Michel; il y avait aussi le secrétaire du Patriarche ainsi que le chéikh Kisrouân, fils de Hosn el-Khâzen. Tous les évêques qui étaient à Loazé et les religieux du monastère sortirent en compagnie de Monseigneur, à la rencontre du Patriarche et entrèrent tous en procession solennelle. Après quoi, ce même jour, le Patriarche et les évêques qui venaient d'arriver avec lui, se réunirent et établirent des conditions selon lesquelles les missionnaires, les religieux libanais et les (anciens) élèves du collège (maronite de Rome) n'assisteront pas au Concile, mais seulement Monseigneur, le Patriarche et les évêques. Ils soumièrent ces conditions aux évêques Abdallah et Ignace qui répondirent: «Cela appartient à l'Ablégat Apostolique». Ce dernier, à son tour, ne voulut pas non plus signer.

A la suite de plusieurs entretiens, ils se contentèrent de signer les douze points envoyés par la S. Congrégation. Au soir, arriva au monastère de Loazé l'évêque Tobie el-Khâzen; Monseigneur, le Patriarche et les évêques sortirent à sa rencontre et entrèrent tous en grande procession. Puis arriva le chéikh Naufal, fils de Hosn; il con-

mani, ne comportait que dix articles, reproduits dans AP, *Lettere della S. Congregazione*, 1735, vol. 141, fol. 368v-376; chaque article y est suivi d'un petit commentaire.

nous les avons demandés par ordre de l'obéissance apostolique, auquel ils ont désobéi» (25). Puis Monseigneur expédia les lettres avec le Père Georges (26), (religieux) libanais, supérieur du monastère de Loazé, qui devait aussi l' (le Patriarche) entretenir de ce sujet de vive voix. Durant cette journée encore, se poursuivit au monastère de Loazé, la discussion entre l'évêque Simon et l'évêque Gabriel Aouad, à propos de ce que leur avait expliqué l'évêque Élie.

Le dimanche, 23 septembre, le Père Georges retourna en compagnie du Père Saad, secrétaire du Patriarche. La réponse du Patriarche était qu'il accepterait de faire le Concile, à condition, toutefois, qu'aucun des missionnaires n'y soit présent; et que, en second lieu, Monseigneur lui envoie le livre du Concile, comme ils l'avaient dit, afin de l'examiner et de supprimer ce qui ne convient pas, avec l'intention de soumettre cela au Siège Apostolique. En ce jour, l'évêque Tobie (el-Khâzen), rétabli de sa maladie, se rendit de son monastère de Béqaata à Ajaltoun.

Le lundi, 24 septembre, Monseigneur écrivit un mandat à l'évêque Tobie el-Khâzen pour qu'il prenne le livre du Concile au Patriarche afin de l'examiner tous ensemble, en lui précisant que, en premier lieu, «le Patriarche et les évêques signent les douze cas (ou points) déjà confirmés par la S. Congrégation (27); après quoi, il leur remet-

(25) Cependant, les documents pontificaux n'autorisaient point l'Ablégat d'imposer l'obéissance apostolique aux évêques. Faut-il voir là, de la part de l'auteur de notre manuscrit, une expression générique, — reprise encore plus d'une fois dans le texte —, par laquelle il entend les ordres pontificaux relatifs à la réformation? C'est très possible, d'autant plus que les termes employés dans ce Récit ne sont pas toujours strictement canoniques, et parfois ils dénotent une certaine exagération en faveur de l'Ablégat.

(26) Le P. Georges Qochouh el-Chostaoui fut nommé supérieur du monastère de Loazé, le 20 octobre 1735. Cf. L. BRUNET, *o.c.*, p. 223.

(27) Ces douze cas établis par la S. C. de la Propagande se trouvent en langue arabe, dans les Archives de Békerké, au dossier du Patriarche Joseph Dergham el-Khâzen et furent publiés par P. MASSAD, *Le deuxième centenaire du Concile libanais*, p. 19-20. D'après P. CARALI, *Vie de Monseigneur Abdallah Cardali*, p. 507, le texte arabe signé par 13 évêques maronites et qui se trouve au manuscrit AP, *Miscellanea Maroniti*, V, fol. 61, serait l'original. Le même auteur, qui reproduit ce texte, mentionne deux autres copies qui existent aux Archives de Békerké (Liban), au dossier des Conciles maronites: l'une en arabe, mais d'écriture récente; l'autre en carchoûni (= arabe en caractères syriaques), avec des ajouts en arabe (P. CARALI, *ibid.*). Cf. aussi des extraits dans la lettre du Père Fromage, jésuite, en date du 15 octobre 1736; dans *Lettres édifiantes et curieuses*, II, Paris 1780, p. 201; dans *Collectio Lacensis*, II, 485; *Mars*, XXXVIII, 3. Néanmoins l'Instruction de la Propagande, donnée à Rome à Assi-

tinua ses bons offices pour rétablir l'accord entre le Patriarche et les autres, afin qu'ils poursuivent les travaux du Concile; il avait, en effet, reçu une lettre du consul (de France) de Saïda, qui lui reprochait son tort du début, aboutissant, par ses paroles déplacées, à la ruine du Concile.

### 31) - Célébration du Concile au monastère de Loaïzé.

Le jeudi, 27 septembre, le Patriarche et tous les évêques se réunirent et se mirent à examiner le livre (schéma). Il y eut deux sessions, une le matin et l'autre après déjeuner. Ils ont extrait quelques points pour les reprendre ensuite. Ils se réunirent encore une troisième fois, le soir, pour continuer la lecture du livre.

Le vendredi, 28 septembre, ils se réunirent une nouvelle fois, achevèrent l'examen du livre et décidèrent de faire le Concile deux jours plus tard. Alors Monseigneur se mit à écrire des lettres à ceux qu'ils voulait présents au Concile; il écrivit à l'évêque arménien Abruham, à l'évêque melkite d'Alep Giractimos, à l'évêque syrien Dionysios, à l'évêque melkite de Beyrouth, Athanasios (28), aux religieux jésuites d'Antoura, aux religieux de Jérusalem de Harissa, aux religieux capucins de Ghazir, pour qu'ils viennent au Concile. Puis Monseigneur et le Patriarche écrivirent ensemble à tous les chéikhs el-Khâzen de Ghosta et d'Ajaltoun, aux chéikhs Hobéïche de Ghazir, aux chéikhs de Baskinta, de Sâhel-Alma, de Bîkfaya, de Baït-Chabâb, aux Chalfoun de Beyrouth, à Rachmaya, à Qaytoully, à Dair-el-Qamar, à Zouq-Mikaïl; ils écrivirent aussi à quelques-uns des curés du pays, au Supérieur général des religieux de S. Isaïe, ainsi qu'à tous les supérieurs des religieux, pour qu'ils viennent au Concile.

Le samedi, 29 septembre, ils achevèrent la petite partie qui restait de la lecture du livre et se préparèrent à célébrer le Concile le lendemain, dimanche. Les convoqués commencent à se rendre au monastère de Loaïzé.

(28) Cf. au sujet de l'évêque Giractimos el-Samân, p. 29, note 15. Nous savons, en outre, qu'il fut évêque melkite d'Alep en 1721 et mourut en 1754. Cf. *Al-Mach'ra*, XXIX (1931), p. 50; A. HAGE, *L'Ordre basilien chouaïrite melkite* (en arabe), Beyrouth, 1948, p. 22. Il ne viendra pas au Concile, ni lui ni Athanasios, évêque melkite de Beyrouth, malgré l'invitation de l'Ablégat, adressée à l'un et à l'autre. Mais les deux évêques syriens catholiques, Dionysios et Grégorios, seront présents parmi les Pères à Loaïzé. A propos d'Athanasios Dahan, voir P. BAGEL, *Nomination d'un Chouaïrite au siège de Beyrouth* (1736), dans *Echos d'Orient*, IX (1906), p. 360-363.

Le dimanche, 30 septembre, arrivaient les chéikhs cités plus haut et d'autres personnes du pays, les supérieurs de religieux, les curés et une foule immense. La célébration solennelle du Concile commença, en ce jour.

Monseigneur porta la chape, la mitre et la crosse; le Patriarche et les évêques portèrent aussi la chape et la mitre, et les prêtres portèrent les chasubles. Ils se rendirent tous à l'église en grande procession. Le Patriarche célébra une grande messe, à la fin de laquelle, le P. Pierre Fromage, du haut de la chaire, prononça une allocution (29), puis on donna lecture du bref adressé par le Souverain Pontife à Monseigneur; après quoi, on fit la profession de la foi sainte et des Conciles. Alors chacun d'eux, à commencer par le Patriarche, avança vers l'autel du S. Sacrement où était posé le S. Évangile, et déclara: « C'est notre foi; ce S. Évangile nous est témoin ». Puis ils s'assirent tous à leurs places, vêtus des ornements pontificaux; et voici leurs noms (30): l'Ablégat Apostolique, le Patriarche, les évêques Simon, Abdallah, Philippe, Élie, Étienne, Ignace, Gabriel Aouad, Jean, Michel, Tobie el-Khâzen, Abruham l'arménien, Grégorios le syrien, Dionysios le syrien; le Père Thomas général des religieux libanais de S. Antoine, le Père Simon, général des religieux de S. Isaïe, le P. Pierre Fromage jésuite, le Père Jean jésuite, les Pères de Jérusalem François et Joseph, le Père Thomas (34) carme, le Père supérieur de Jérusalem de Harissa, le Père supérieur capucin de Ghazir, le Père Élie, le P. Étienne Aouad, le Père Élie secrétaire du Patriarche, le P. Étienne Ward (ancien) élève du collège (maronite de Rome), le P. Michel el-Qortbani élève du collège, le P. Jean Marc élève, le P. Simon el-Féghaly élève, le P. Joseph Hobéïche, le P. Antoine Saqr, le Père Nicolas arménien, le P. Michel Iskandar ancien supérieur général de l'Ordre libanais, le P. Moussa el-Châmy supérieur libanais du monastère S. Pierre, le Père Ersanios supérieur libanais du monastère de S. Élie de Chouaya, le Père Simon supé-

(29) Voir cette allocution, en arabe, dans l'édition arabe de 1900 du Concile, p. 39-44, et, en latin, dans *Mansi*, XXXVIII, Documents préliminaires, n. XV. Les sessions de Loaïzé sont décrites dans l'édition arabe de 1900, p. 27-39, et dans *Mansi*, *ibid.*, p. IX-XIV.

(30) La liste de noms donnée ici correspond à celle donnée par le Concile. Cf. édition arabe de 1900, p. 28-30, où, cependant, elle est mise selon les dignités et les charges confiées, ainsi que dans *Collectio Lacensis* II, col. 410 et dans *Mansi*, XXXVIII, col. 271. Cf. aussi AP, *Miscellanea Maroniti*, V, fol. 86.

(31) C'est le P. Jean-Thomas de la Croix, qui était missionnaire apostolique en Perse, en Syrie et en Palestine. Cf. *Collectio Lacensis*, II, 411; *Mansi*, XXXVIII, 272; édit. arabe de 1900, 558.



rieur d'Ain-Warqa, le P. Abdallah supérieur du monastère de Mar-Abda-Harharaya, le P. Elie supérieur du monastère de Roumiyé, le P. Pierre supérieur du monastère de Haqlé, le P. Sâber supérieur du monastère de Boqaia. Voilà les noms de ceux qui avaient revêtu leurs ornements à la session du Concile. De nombreux autres prêtres et religieux y assistaient sans les ornements ecclésiastiques. Y étaient présents aussi un grand nombre de cheïkhs el-Khâzen et Hobéïche, ainsi que d'autres personnalités du pays. Le P. Étienne Aouad était chargé d'organiser le déroulement des sessions; les secrétaires étaient les Pères Étienne Ward et Elie Saad secrétaire du Patriarche; les deux greffiers: le sous-diacre Ibrahim et Georges Habib; les deux lecteurs: le P. Ersanios Abd-el-Ahad (religieux) libanais et le sous-diacre Antoine el-Ghostaoui. Lorsqu'ils furent assis, un lecteur, du haut de la chaire, lut durant une heure, à la fin de laquelle, tous s'écrièrent: « Nous acceptons et recevons tout ce qui vient de nous être lu ». C'était la première session. Ils quittèrent leurs ornements ecclésiastiques et sortirent. A la fin de la seconde session qui eut lieu après déjeuner, ils approuvèrent aussi ce qui leur avait été lu.

Le lundi, 1<sup>er</sup> octobre, après les messes, ils commencèrent la première session de ce jour qui est la troisième dans la série, et acceptèrent ce qui avait été lu. Ils décidèrent aussi que l'intérêt pour cent ne doit pas dépasser le 12 1/2: ce fut un des cas traités dans cette session. La seconde session, la quatrième en série, eut lieu après déjeuner, comme d'habitude.

Le mardi, 2 octobre, il y eut le matin une session qui est la cinquième en nombre; et une autre après déjeuner, qui est la sixième et la dernière. Ils acceptèrent et approuvèrent tout ce qui a été lu; et pour confirmer leur approbation, le Patriarche et les évêques apposèrent leurs signatures et leurs cachets à la fin du livre. Au terme de cette dernière session, l'évêque Simon fit une brève exhortation, recommandant la mise à exécution des décrets du Concile (32). Des gens continuaient jusqu'à ce jour à se rendre au monastère (de Loazé) pour assister au Concile.

Le mercredi, 3 octobre, les cheïkhs et le peuple firent leurs adieux à Monseigneur et rentrèrent chez eux.

Le jeudi, 4 octobre, les évêques prirent congé de Monseigneur et partirent à leurs résidences. Après déjeuner, Monseigneur se rendit,

(32) Voir cette exhortation dans l'édition arabe de 1900, p. 44-48, et dans *Mansé*, XXXVIII, n. XVI, col. 24-26.

en compagnie du Patriarche, au monastère de Mar-Challita (33), résidence de l'évêque Elie. Les accompagnaient les évêques Abdallah, Elie, Tobie el-Khâzen ainsi que le P. Étienne Aouad Assimani. Le Patriarche avait l'intention d'ordonner ce dernier évêque. Ils passèrent là deux jours: aujourd'hui jeudi et le vendredi 5 courant.

Le samedi, 6 courant, audit monastère, le P. Étienne Aouad fut ordonné évêque de Hama, par imposition des mains du Patriarche et des évêques mentionnés plus haut. Au soir, Monseigneur, les évêques Abdallah, Tobie et Étienne (nouvel évêque) retournèrent au monastère de Loazé.

### 32) - Rôle diplomatique d'el-Boudi.

Le dimanche, 7 octobre, Monseigneur communiqua au Père général Thomas libanais qu'il l'envoyait chez l'émir Molhem pour lui demander de descendre à Saïda et dire au consul de Saïda d'écrire aux Pachas pour les apaiser dans la région du Kistrouân, car, en ce moment-là, les Pachas de Saïda, de Tripoli et de Damas, préparaient une invasion vers le Kistrouân. Beaucoup y avaient attiré l'attention de Monseigneur pour qu'il envoie, dans ce but, le Père général, avant que rien n'arrive; ledit Père général, en effet, savait comment s'y prendre pour régler de pareilles affaires. Monseigneur lui confia des lettres au consul de Saïda, l'invitant vivement à faire tout son possible pour détourner les Pachas de leurs attaques. Le Père général partit chez l'émir Molhem et l'entretint de la situation. Celui-ci fut tout à fait d'accord. Puis il (le Père général) descendit à Saïda, chez le consul; c'était le lundi 8 octobre.

Le mardi, 9 octobre, Monseigneur attendit à ce propos les nouvelles, tout en écrivant à Rome pour annoncer l'achèvement des travaux du Concile et (solliciter) l'agrément.

Le mercredi, 10 courant, parvint à Monseigneur une réponse du Père général au sujet de son arrivée chez l'émir Molhem, puis de sa descente à Saïda chez le consul, et de son entretien avec ce dernier. Le consul se mit, en effet, à déployer tous ses efforts pour le succès de l'entreprise. Monseigneur communiqua aussitôt la nouvelle au Patriarche, aux cheïkhs el-Khâzen et Hobéïche, pour qu'ils se tranquillissent au sujet de l'invasion; car tous en étaient très effrayés.

(33) On fait remonter la construction de l'église du monastère de Mar-Challita (Saint Arthème), au village de Ghosta (Augusta?) à Bacchus, chevalier de Philippe-Auguste, roi de France, en l'an 1194.

Monseigneur demeura au monastère de Loazé depuis aujourd'hui mercredi 10 octobre jusqu'à vendredi 19 octobre, c'est-à-dire neuf jours.

33) - Voyage de l'évêque Étienne Aouad en Europe.

Le samedi, 20 octobre, l'évêque Étienne Aouad se rendit à Beyrouth en vue d'un voyage au pays des Chrétiens (en France), pour certaines affaires dont le Patriarche l'avait chargé (34). Il fut accompagné jusqu'à Beyrouth par Monseigneur, ainsi que par le P. Joseph Carali assistant libanais, le Père Georges supérieur libanais du monastère de Loazé, et par d'autres religieux. Il partit de Beyrouth en ce même jour pour Rome, en compagnie de deux religieux libanais, et quatre élèves pour le collège (maronite) romain.

Le dimanche, 21 octobre, Monseigneur et ses compagnons rentrèrent au monastère de Loazé. Il comptait, pendant ce temps, visiter tous les monastères du Kisrouân pour les organiser, leur établir des règles à suivre et séparer les religieux des religieuses, comme il fut décidé dans le Concile libanais, tenu et approuvé par eux. Il fut retardé par les troubles dans le pays, à cause de la menace sur la région du Kisrouân de la part des Pachas de Saïda, de Damas et de Tripoli. Il attendait le retour du calme pour entreprendre ce périple. Tout en étant inquiet de ces événements, il établit des règles aux religieux et aux religieuses (35), demeurant à Loazé le lundi et le mardi qui est le 23 courant.

Le mercredi, 24 octobre, parvinrent des lettres de l'évêque Étienne Aouad, de Saïda, demandant un compagnon prêtre religieux libanais pour son voyage. Il lui fut envoyé le P. Ephrem el-Baskintaoui. Les événements de l'invasion (du Kisrouân) continuèrent jusqu'à jeudi 25 courant.

34) - Succès d'el-Boudi dans son entreprise: la paix.

Le vendredi, 26 octobre, parvinrent à Monseigneur les nouvelles de la paix. Les Pachas, en effet, avaient accepté de l'émir Molhem, émir des Druzes, cent cinquante sacs d'argent et ils cessèrent l'inva-

(34) Il s'agit de recueillir des fonds pour le siège patriarcal. Des lettres furent envoyées à ce sujet, à Rome et en France. Cf. P. CARALI, *Vie de Monseigneur Abdallah Carali*, p. 521.

(35) Ces règles se trouvent aux Archives de Békéré, Registre II (établi par le Patriarche P. Massaad, († 1890), p. 116 sq.); d'après P. MASSAAD, *Le deuxième centenaire du Concile libanais*, p. 42.

sion. Cette somme est en guise de compensation de l'incendie provoqué par l'émir Molhem, détruisant des maisons, dans la Békaa, région située hors de sa circonscription. Les Pachas prirent comme garantie de l'argent, l'émir 'Ali frère de l'émir Molhem, le fils du chéikh Jombiat et le fils du chéikh 'Ad. Monseigneur continua à se préoccuper dans son travail, des affaires qui concernent la « Nation », durant cinq jours, c'est-à-dire jusqu'à jeudi, 1<sup>er</sup> novembre, fête de la Toussaint.

Le vendredi, 2 novembre, arriva au monastère le Père Thomas, Supérieur général, après avoir accompli la mission que Monseigneur lui avait confiée, à propos de l'intervention du consul de Saïda auprès des Pachas relativement à l'invasion. Grâce à lui, tout se termina en paix et l'invasion n'a pas eu lieu.

35) - Arrivée de l'évêque d'Alep au Liban.

Le samedi, 3 courant, vint au monastère de Loazé l'évêque d'Alep, Gabriel Haouchab, qui était arrivé à Tripoli le jour de la clôture du Concile. Mais il y resta, à la nouvelle de la menace de l'invasion, en attendant le retour de la paix. Il n'assista donc pas au Concile, ni non plus les évêques Gabriel d'Ehden et Basile; celui-là parce qu'il ne put arriver à temps, devant rester à Tripoli, et les deux autres pour motif de grand âge et d'infirmité (36). A la fin des événements, Monseigneur avait déjà écrit à l'évêque Gabriel Haouchab de venir chez lui. C'est aujourd'hui, comme nous l'avons dit, qu'il (l'évêque Gabriel) arriva à Loazé.

Le dimanche, 4 novembre, Monseigneur prit soin de soumettre à l'évêque Gabriel le livre du Concile, les décrets et les points établis dans l'Assemblée. Ce dernier accepta tout ce qui avait été décidé au Concile et y apposa son sceau dans le livre du Concile, à côté des sceaux des autres évêques. Monseigneur resta au monastère de Loazé jusqu'à mercredi, 14 novembre. Durant tous ces jours, il ne cessa de se préoccuper de la réforme concernant la « Nation » et les monastères des religieuses et des religieux.

36) Le document n'a pas précisé que c'est en raison de son grand âge que l'évêque Gabriel Ben-Yaraine d'Ehden, évêque de Sarepte-Saïda, voulait se faire représenter au Concile par l'évêque Abdallah Carali (Cf. *plus haut*, p. 63). Quant à l'évêque Basile Bejjani, évêque de Tripoli, il avait perdu la vue (Cf. *plus haut*, p. 63 et 70). Aussi ces deux prélats ne purent être présents dans l'Assemblée.